



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2023/07

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JANVIER 2023

DÉLIBÉRATION FIXANT LA CAPACITÉ D'ACCUEIL RELATIVE AU DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (D.U.) PARÉO « PASSEPORT POUR RÉUSSIR ET S'ORIENTER » (ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023/2024)

➔ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 27 janvier 2023 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article D.613-12,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➔ **DÉCIDE:**

Article 1 :

La capacité d'accueil de la formation « diplôme d'université (D.U.) PaRéO (Passeport pour réussir et s'orienter) » pour l'année universitaire 2023/2024 est fixé au nombre de 20 places.

Article 2:

La présente délibération sera transmise à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice d'académie de Bordeaux, Chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions relatives à la publication des actes réglementaires de l'Université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 27/01/2023.

Membres présents	18
Membres représentés	11
Abstention (s)	0
Votants	29
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Le Président,

Lionel LARRÉ.



23 FEV. 2023

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

23 FEV. 2023